



SNC • LAVALIN

T1

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de trois mois se
terminant les 31 mars 2011 et 2010

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS

	Note	2011	2010
Produits par activité :			
Services		480 153 \$	457 256 \$
Ensembles		632 068	384 081
Opérations et maintenance (« O&M »)		426 767	383 072
Investissements – concessions d' infrastructure (« ICI »)		101 771	86 916
		1 640 759	1 311 325
Coûts directs liés aux activités		1 367 348	1 047 795
Marge brute		273 411	263 530
Frais de vente, généraux et administratifs		153 063	130 358
Charges financières nettes	6	27 184	25 582
Résultat avant impôt sur le résultat		93 164	107 590
Charge d'impôt sur le résultat		16 538	20 857
Résultat net pour la période		76 626 \$	86 733 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de la Société		73 880 \$	84 131 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		2 746	2 602
Résultat net pour la période		76 626 \$	86 733 \$
Résultat par action (en \$)			
De base		0,49 \$	0,56 \$
Dilué		0,49 \$	0,55 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	18		
De base		150 952	150 992
Dilué		152 295	152 371

Conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(NON AUDITÉ)

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2011		
	Attribuable aux actionnaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	73 880 \$	2 746 \$	76 626 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 20)	455	50	505
Actifs financiers disponibles à la vente (note 20)	338	-	338
Couvertures de flux de trésorerie (note 20)	688	218	906
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	1 000	-	1 000
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 20)	11 275	-	11 275
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (note 20)	(4 243)	-	(4 243)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	9 513	268	9 781
Total du résultat global pour la période	83 393 \$	3 014 \$	86 407 \$

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2010		
	Attribuable aux actionnaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	84 131 \$	2 602 \$	86 733 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 20)	(22 548)	(76)	(22 624)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 20)	4 899	-	4 899
Couvertures de flux de trésorerie (note 20)	10 129	218	10 347
Régimes de retraite à prestations définies et autre avantages complémentaires de retraite	(237)	-	(237)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 20)	(6 521)	-	(6 521)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (note 20)	200	-	200
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(14 078)	142	(13 936)
Total du résultat global pour la période	70 053 \$	2 744 \$	72 797 \$

Conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(NON AUDITÉ)

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2011							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société							
Capital social		Autres composantes des capitaux propres (note 20)	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant						
Solde au début de la période	151 034	424 935 \$	(67 480) \$	1 477 211 \$	1 834 666 \$	102 654 \$	1 937 320 \$
Résultat net pour la période	-	-	-	73 880	73 880	2 746	76 626
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	8 770	743	9 513	268	9 781
Total du résultat global de la période	-	-	8 770	74 623	83 393	3 014	86 407
Dividendes déclarés (note 19)	-	-	-	(31 687)	(31 687)	-	(31 687)
Rémunération provenant des options sur actions (note 17)	-	-	-	1 980	1 980	-	1 980
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	253	9 694	-	(1 815)	7 879	-	7 879
Actions rachetées et annulées	(472)	(1 355)	-	(25 584)	(26 939)	-	(26 939)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	2 309	2 309
Solde à la fin de la période	150 815	433 274 \$	(58 710) \$	1 494 728 \$	1 869 292 \$	107 977 \$	1 977 269 \$

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2010							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société							
Capital social		Autres composantes des capitaux propres (note 20)	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant						
Solde au début de la période	151 033	397 735 \$	(4 035) \$	1 124 508 \$	1 518 208 \$	81 485 \$	1 599 693 \$
Résultat net pour la période	-	-	-	84 131	84 131	2 602	86 733
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	(13 902)	(176)	(14 078)	142	(13 936)
Total du résultat global de la période	-	-	(13 902)	83 955	70 053	2 744	72 797
Dividendes déclarés (note 19)	-	-	-	(25 673)	(25 673)	-	(25 673)
Rémunération provenant des options sur actions (note 17)	-	-	-	7 039	7 039	-	7 039
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	102	3 261	-	(591)	2 670	-	2 670
Actions rachetées et annulées	(168)	(446)	-	(8 024)	(8 470)	-	(8 470)
Solde à la fin de la période	150 967	400 550 \$	(17 937) \$	1 181 214 \$	1 563 827 \$	84 229 \$	1 648 056 \$

Conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 181 924 \$	1 235 085 \$	1 191 398 \$
Liquidités soumises à restrictions		45 109	39 369	31 377
Créances clients		1 337 708	1 273 509	1 042 421
Contrats en cours	2j	599 048	624 547	479 637
Autres actifs financiers courants	7	326 961	271 139	278 111
Autres actifs courants	8	114 318	120 128	132 941
Total des actifs courants		3 605 068	3 563 777	3 155 885
Immobilisations corporelles :				
Provenant des ICI		2 155 846	2 072 814	1 725 206
Provenant des autres activités		116 206	115 189	111 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	5	637 956	626 948	575 863
Goodwill		542 804	542 028	520 862
Actif d'impôt différé		153 309	158 419	139 265
Actifs financiers non courants	9	355 439	332 410	287 422
Autres actifs non courants	10	128 213	125 607	73 974
Total de l'actif		7 694 841 \$	7 537 192 \$	6 590 149 \$
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs		1 327 342 \$	1 274 658 \$	1 294 752 \$
Acomptes reçus sur contrats	2o	392 509	422 930	397 329
Produits différés	2p	783 939	728 187	510 189
Autres passifs financiers courants	11	306 138	324 949	240 083
Autres passifs courants	12	103 910	95 630	121 757
Tranche courante de la dette à long terme et dette à court terme :				
Avec recours	13	-	-	104 874
Sans recours provenant des ICI	13	88 748	38 762	51 596
Total des passifs courants		3 002 586	2 885 116	2 720 580
Dette à long terme :				
Avec recours	13	348 245	348 204	348 048
Sans recours provenant des ICI	13	1 528 612	1 529 024	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	14	67 326	76 397	81 697
Provisions	15	181 977	177 087	131 411
Produits différés non courants	2p	425 293	422 879	368 354
Passif d'impôt différé		154 836	151 861	71 843
Autres passifs non courants		8 697	9 304	10 121
Total du passif		5 717 572	5 599 872	4 990 456
Capitaux propres				
Capital social		433 274	424 935	397 735
Autres composantes des capitaux propres	20	(58 710)	(67 480)	(4 035)
Résultats non distribués		1 494 728	1 477 211	1 124 508
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société		1 869 292	1 834 666	1 518 208
Participations ne donnant pas le contrôle		107 977	102 654	81 485
Total des capitaux propres		1 977 269	1 937 320	1 599 693
Total du passif et des capitaux propres		7 694 841 \$	7 537 192 \$	6 590 149 \$

Conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

		TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	
	Note	2011	2010
Activités opérationnelles			
Résultat net pour la période		76 626 \$	86 733 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs :			
Provenant des ICI		19 670	18 270
Provenant des autres activités		9 978	10 249
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net		16 538	20 857
Impôt sur le résultat payé		(12 841)	(19 857)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	6	27 184	25 582
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		(12 672)	(9 080)
Provenant des autres activités		(10 885)	(15 355)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	17A	1 980	7 039
Charge comptabilisée à l'égard des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes	17B	2 761	3 024
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(19 218)	(10 920)
Produit financier généré par les créances en vertu des accords de concession de services		(3 868)	(2 986)
Autres		(10 665)	1 353
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence		20 378	9 232
		104 966	124 141
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	21	14 637	(18 485)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		119 603	105 656
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(114 082)	(114 602)
Provenant des autres activités		(11 356)	(6 113)
Paievements au titre des ICI		(38 692)	(1 958)
Acquisition d'entreprises		(19 580)	(19 519)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(5 781)	(3 536)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(12 346)	(4 515)
Reprise des créances en vertu des accords de concession de services		3 946	2 844
Autres		(3 326)	(1 480)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(201 217)	(148 879)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme sans recours provenant des ICI		(863)	(48 594)
Augmentation de la dette à long terme sans recours provenant des ICI		49 025	124 997
Produit de l'exercice d'options sur actions		7 879	2 670
Rachat d'actions		(26 939)	(8 470)
Autres		(1 064)	(1 048)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		28 038	69 555
Augmentation (diminution) liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger		415	(9 346)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(53 161)	16 986
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 235 085	1 191 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		1 181 924 \$	1 208 384 \$

Conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	7
3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS	16
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	19
5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	20
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	25
7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	25
8. AUTRES ACTIFS COURANTS	25
9. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	25
10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS	26
11. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	26
12. AUTRES PASSIFS COURANTS	27
13. DETTE À LONG TERME	27
14. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	27
15. PROVISIONS	27
16. RÉGIMES DE RETRAITE	28
17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	28
18. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	29
19. DIVIDENDES	29
20. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	30
21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	32
22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	32
23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS	33
24. FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	55

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société qui célèbre son 100^{ième} anniversaire en 2011 fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 35 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « **IFRS** »), publiées et en vigueur pour le trimestre clos le 31 mars 2011, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Il s'agit des premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société établis selon les IFRS pour une partie de la période couverte par les premiers états financiers annuels établis selon les IFRS, et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), a été appliquée.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à l'IAS 34 a nécessité des changements aux méthodes comptables par rapport aux derniers états financiers annuels préparés selon les Principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Une explication de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société est fournie à la note 23.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Elles ont également été appliquées pour la préparation de l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 selon les IFRS aux fins de la transition aux IFRS, comme l'exige l'IFRS 1.

La préparation d'états financiers conformément à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sont destinés à fournir une mise à jour des états financiers annuels complets les plus récents. Par conséquent, ces états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les derniers états financiers consolidés annuels audités de la Société.

Le 5 mai 2011, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée et sera adoptée par la Société :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et s'applique dans le cas des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

C) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés consistent en la consolidation des comptes du Groupe SNC-Lavalin inc. et de ses filiales.

Filiales : Les filiales sont des entités sur lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Les états financiers consolidés comprennent tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la Société et de ses filiales.

Une entité qui est consolidée intégralement, mais qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin, donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que la portion du résultat net et du résultat global attribuable à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Entreprises associées : Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Les résultats, de même que les actifs et les passifs des entreprises associées sont intégrés dans ces états financiers consolidés au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Coentreprises : Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel la Société et d'autres parties entreprennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, c'est-à-dire que les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant aux activités de la coentreprise requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Il y a deux types de coentreprises au sein de la Société :

Entités contrôlées conjointement : Une entité contrôlée conjointement est une coentreprise qui implique la création d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une autre entité dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation à long terme, comme des investissements dans des concessions d'infrastructure. La Société présente ses participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités contrôlées conjointement : Une activité contrôlée conjointement constitue un partenariat, ou fait partie d'un partenariat, qui implique l'utilisation des actifs et d'autres ressources des parties, souvent en vue d'offrir des activités liées aux catégories Services, Ensembles et/ou Opérations et maintenance. La quote-part de la Société dans les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie d'une activité contrôlée conjointement est intégrée dans les états financiers de la Société.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des coentreprises et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

Acquisitions

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date de l'échange) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les coûts d'acquisition liés à un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

D) CONVERSION DES DEVISES

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens (« CAD »), qui constitue la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Transactions et soldes en monnaie étrangère

Dans le cadre de la préparation des états financiers d'établissements étrangers donnés, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans le cas où les écarts de change sont liés à des transactions conclues en vue de couvrir certains risques de change (se reporter à la note 2 F ci-dessous concernant les méthodes de comptabilité de couverture).

Conversion des états financiers des établissements à l'étranger

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation des états financiers des établissements étrangers sont comptabilisés initialement à l'état du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas de cession d'une filiale ou dans le cas d'une disposition partielle d'une filiale ou dans le cas d'une perte de valeur sur la participation.

Les ajustements du goodwill et de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

E) COMPTABILISATION DES PRODUITS

COMPTABILISATION DES PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

Les produits provenant des activités des catégories **Services**, **Ensembles** et **Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- **Services et Ensembles** : Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- **Opérations et maintenance :** Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les produits tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts engagés à la date de clôture par le total des coûts estimatifs pour l'activité. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux produits connexes prévus, ce qui donne lieu à la comptabilisation des produits proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné.

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces produits additionnels se limitent aux coûts liés aux réclamations ou aux avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur de la construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

PRODUITS PROVENANT DES ICI

Les produits provenant des **ICI** englobent ce qui suit :

MÉTHODE COMPTABLE DES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI, incluant les produits financiers provenant des accords de concession comptabilisés selon les directives de l'Interprétation IFRIC 12, <i>Accords de concession de services</i> (se référer à la note 23.2 a)
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI ou des dividendes des ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE PRODUITS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance, et/ou ICI. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée selon une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement, qui est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CATÉGORIE	APPLICABLE À	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES PROFITS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT
Détenus à des fins de transaction	Actifs financiers et passifs financiers	Prix de transaction	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût.	Les produits de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les profits ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les profits ou pertes sont constatés en résultat net.
Prêts et créances	Actifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Prix de transaction, y compris les coûts de transaction		

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets et ii) des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de gré à gré sur obligations pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. À ce titre, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les profits ou pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans le cumul des autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les profits constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont évalués par rapport aux indices d'une perte de valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés avoir subis une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été affectés suite à un ou plusieurs événements qui ont eu lieu subséquemment à la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite en comptabilisant une perte de valeur au résultat net.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est considéré avoir subi une perte de valeur, les gains ou pertes comptabilisés antérieurement à l'état du résultat global sont reclassés au résultat net. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures au résultat net n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée à l'état du résultat global.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

G) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un « gouvernement ») :

- contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant i) le modèle de l'immobilisation incorporelle si le concessionnaire assume le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure; ii) le modèle de l'actif financier si le concessionnaire n'assume pas ce risque; iii) une combinaison des deux (le modèle de la bifurcation) si le concessionnaire assume une part de ce risque. Se reporter à la note 23.2a pour obtenir plus de détails sur la comptabilisation des ententes de partenariat public-privé.

H) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

I) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, provenant principalement des ICI consolidés, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements, principalement liés à des arrangements de financement. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des douze prochains mois sont incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 9). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées détenues à des fins de transaction et comptabilisées à la juste valeur.

J) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

K) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation intégrale, sont principalement :

ICI	CATEGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité	Amortissement linéaire	De 30 ans à 40 ans

PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire	De 25 ans à 40 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Méthode du solde dégressif	20 %

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

M) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et d'entités contrôlées conjointement est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le goodwill n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'unité génératrice de trésorerie ou le groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie ou le groupe d'unités génératrices de trésorerie pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie ou au groupe d'unités génératrices de trésorerie et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie ou au groupe d'unités génératrices de trésorerie au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité ou le groupe d'unités génératrices de trésorerie. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation. Au 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS, et au 31 octobre 2010, date du dernier test de dépréciation, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une dépréciation.

N) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas trois ans à compter du début de la production commerciale.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

O) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises au client, à mesure que le travail est effectué.

P) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, comme il est décrit ci-dessus, soit dans les contrats en cours, qui représentent l'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés au client et constituent le contraire des produits différés, mais pas dans les deux.

Les produits différés non courants correspondent aux dépôts perçus par AltaLink de tierces parties utilisés à des fins de financement de certains coûts en capital de construction qui sont comptabilisés comme des produits différés non courants et sont ultérieurement constatés comme des produits selon la période de la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Les produits différés non courants d'AltaLink incluent aussi des montants perçus par AltaLink de l'*Alberta Utilities Commission* afin d'assumer des coûts de récupération ultérieurs qui sont constatés comme des produits lorsque les coûts sous-jacents sont encourus.

Q) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt constatée en résultat net comprend la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont impayées à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt différé sur les différences temporelles liées aux quotes-parts des filiales et des coentreprises n'est pas fourni si la reprise des différences temporelles peut être contrôlée par la Société et qu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôts et des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt différé sont toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont constatées à titre de composante du bénéfice imposable ou de la charge d'impôt en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est également constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

R) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages complémentaires de retraite sont incluses sous la rubrique « Provisions » (note 15) et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages complémentaires de retraite, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des instruments d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les répercussions de toute réduction ou règlement sont constatés en résultat net au cours de la période. Les écarts actuariels découlant des ajustements et des variations au titre des hypothèses actuarielles sont crédités ou imputés aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

S) FRAIS DE VENTE

Tous les frais relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

T) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant respectivement le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de la Société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'octroi, selon la méthode du rachat d'actions, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

U) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Options sur actions

Les options sur actions octroyées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. La détermination de la juste valeur des options sur actions est décrite en détail à la note 17.

La juste valeur déterminée à la date d'octroi des options sur actions est comptabilisée en charges selon une méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

Régimes d'unités d'actions privilégiées (« PSU »), régimes d'unités d'actions différées (« DSU ») et régime d'unités d'actions restreintes (« RSU »)

Pour les PSU, DSU et RSU octroyés aux employés, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

V) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouverts d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

Comptabilisation des produits et de la marge brute

Les produits proviennent des activités dans les catégories Services, Ensembles, O&M et ICI. Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré. Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. Les produits tirés des activités de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES, ENSEMBLES ET O&M

TYPE DE CONTRAT	ACTIVITÉS	COMPTABILISATION DES PRODUITS
Contrats à prix coûtant majoré	Services et Ensembles	Les produits sont comptabilisés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires applicables gagnés pour la prestation des services. La comptabilisation des produits sur les contrats à prix coûtant majoré n'implique habituellement pas d'estimations significatives.
Contrats à prix coûtant avec honoraires fixes	O&M	Les produits d'honoraires fixes sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat et leur comptabilisation n'implique habituellement pas d'estimations significatives.
Contrats à prix forfaitaire	Services, Ensembles et O&M	Les produits sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné. Le degré d'avancement est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.

Le calcul des **coûts prévus** pour achever le contrat à prix forfaitaire est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité, ainsi que les réclamations possibles des sous-traitants.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et où leur recouvrement est réputé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet à prix forfaitaire, les sources de variation entre les coûts anticipés et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités des catégories Services et Ensembles ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de la catégorie O&M incluent des contrats à prix forfaitaire pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes à prix forfaitaire donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations utilisées pour calculer les produits et les coûts des contrats à prix forfaitaire supposent des incertitudes qui dépendent ultimement de l'issue d'événements ultérieurs et sont périodiquement revues au fil de l'avancement des projets. L'effet cumulatif des modifications des produits prévus et des coûts prévus pour achever un contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si les coûts prévus excèdent les produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement comptabilisée dans la période au cours de laquelle elle devient connue.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

Accords de concession de services

La comptabilisation de certaines activités de la catégorie ICI exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu d'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des ICI en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les ICI.

Périmètre de consolidation

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de coentreprise, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

Valeurs utilisées pour les tests de dépréciation

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée.

La valeur comptable du goodwill était de 542,8 millions \$ au 31 mars 2011 (542,0 millions \$ au 31 décembre 2010 et 520,9 millions \$ au 1^{er} janvier 2010).

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Les hypothèses et les estimations formulées pour déterminer le montant recouvrable des immobilisations corporelles ont principalement trait à l'évaluation des perspectives de marché nécessaires pour estimer les flux de trésorerie et le taux d'actualisation adopté. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur le montant recouvrable et pourrait nécessiter une modification des pertes de valeur à comptabiliser.

La valeur comptable des immobilisations corporelles était de 2 272,1 millions \$ au 31 mars 2011 (2 188,0 millions \$ au 31 décembre 2010 et 1 836,9 millions \$ au 1^{er} janvier 2010).

Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages complémentaires de retraite sont établis au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses moyennes pondérées significatives, comme le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses sont raisonnables, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations et les charges comptabilisées par la Société. Les hypothèses utilisées sont présentées en détail à la note 22 des plus récents états financiers consolidés annuels audités.

Évaluation des charges au titre des paiements fondés sur des actions

La Société offre des régimes d'options sur actions à certaines personnes au sein de l'entreprise. À chaque date d'évaluation, la direction est tenue d'estimer la juste valeur des options attribuées. À cette fin, la direction utilise le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui exige la formulation d'hypothèses sur le taux d'intérêt sans risque (selon une durée correspondant à la durée prévue des options), la volatilité prévue du cours de l'action, la durée prévue des options et le taux de dividendes attendus des actions de la Société. Les principales hypothèses (volatilité prévue du cours de l'action, taux de dividendes attendus, etc.) que la Société utilise sont décrites à la note 17.

Évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent de différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt différé de la Société soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation de jugements sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à ce moment.

Évaluation des instruments financiers à la juste valeur

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché. Les hypothèses utilisées sont présentées en détail à la note 20 des plus récents états financiers consolidés annuels audités.

Perte de valeur des actifs financiers

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs.

Activités assujetties à la réglementation des tarifs

AltaLink, une filiale détenue à 76,92 % par la Société, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations sont nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue requiert souvent que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tiennent compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituent le fondement sur lequel repose les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat opérationnel par secteur de la Société se présentent comme suit :

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	2011		2010	
	PRODUITS	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	PRODUITS	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
Services et Ensembles				
Infrastructure et environnement	420 491 \$	6 095 \$ ¹	325 993 \$	43 249 \$
Produits chimiques et pétrole	299 993	15 122	193 787	12 580
Mines et métallurgie	177 367	1 429	149 470	12 041
Énergie	137 185	25 046	106 170	15 755
Autres secteurs	77 185	10 480	65 917	5 125
O&M	426 767	17 789	383 072	11 638
ICI	101 771	24 379	86 916	19 511
	1 640 759 \$	100 340	1 311 325 \$	119 899 \$
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :				
Revenus d'intérêts implicites		(8 165)		(8 873)
Charges financières nettes liées aux ICI		23 203		18 091
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		2 203		1 425
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		2 767		2 630
Résultat avant intérêts et impôt		120 348		133 172
Charges financières nettes (note 6)		27 184		25 582
Résultat avant impôt sur le résultat		93 164		107 590
Charge d'impôt sur le résultat		16 538		20 857
Résultat net pour la période		76 626 \$		86 733 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de la Société		73 880 \$		84 131 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		2 746		2 602
Résultat net pour la période		76 626 \$		86 733 \$

¹ Pour le premier trimestre de 2011, le résultat opérationnel a été affecté d'une façon défavorable par l'impact des événements en Libye.

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de l'Autoroute 407, ainsi que son résultat net attribuable aux actionnaires de la Société provenant des autres ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	2011	2010
Informations supplémentaires :		
Résultat net de SNC-Lavalin attribuable aux actionnaires de la Société provenant des ICI		
Provenant de l'Autoroute 407	13 839 \$	9 226 \$
Provenant des autres ICI	10 540	10 285
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société excluant les ICI	49 501	64 620
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour la période	73 880 \$	84 131 \$

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non significative	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
Accord de concession de services en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle de la bifurcation lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
Autres investissements	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, (« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

A) AJOUTS D'ICI ET ACCORD POUR AUGMENTER LA PARTICIPATION DANS LES ICI

I) TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2011

ALTALINK

Le 25 février 2011, SNC-Lavalin a conclu une entente visant l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour un montant de 213 millions \$. L'entente a été conclue après que SNC-Lavalin ait accepté une offre de MEAP l'invitant à faire cette acquisition. L'offre en question a été présentée à SNC-Lavalin en réponse à l'offre ferme faite à MEAP par une tierce partie en vertu du droit de premier refus de SNC-Lavalin permettant d'acquérir la participation de MEAP dans AltaLink. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à celle de l'*Alberta Utilities Commission*, et augmentera la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink à 100 %.

Il est prévu que cette acquisition potentielle de la participation restante dans AltaLink serait considérée un regroupement d'entreprises comptabilisé selon les directives de la Norme internationale d'information financière 3, *Regroupements d'entreprises*, en tant que transaction portant sur les capitaux propres.

II) EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

CHINOOK ROADS PARTNERSHIP

À la fin de mars 2010, Chinook Roads Partnership (« Chinook »), une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation en capitaux propres de 50 %, a signé avec Transports Alberta un contrat de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail, à Calgary, au Canada.

En vertu de ce contrat en partenariat public-privé, Chinook concevra et construira un tronçon de route à 6 voies de 25 km, qui comprendra 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route, 2 passages au-dessus d'une voie ferrée et 27 ouvrages de ponts. Une fois les travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra l'autoroute et les autres infrastructures déjà en place jusqu'en 2043.

Concurremment à la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a sous-traité le travail d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») et celui d'O&M à des coentreprises détenues à 50 % par SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et en prêts subordonnés.

PROJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement deux hôpitaux, un centre du cancer et un institut de recherche, à Montréal, au Canada.

Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes.

GISM a levé 764 millions \$ par la vente d'obligations garanties de premier rang. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans GISM est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), une entité qui avait antérieurement conclu une entente avec l'autorité des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans REPL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

B) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 967 \$	16 757 \$	15 612 \$
Liquidités soumises à restrictions	8 269	8 235	10 800
Créances clients, contrats en cours, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	45 237	45 698	39 720
Immobilisations corporelles	2 155 846	2 072 814	1 725 206
Goodwill	203 786	203 786	203 786
Actifs financiers non courants, autres actifs non courants et actifs d'impôt différé	424 648	401 391	313 972
Total de l'actif	2 842 753	2 748 681	2 309 096
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	150 485	142 560	150 218
Tranche courante de la dette à long terme sans recours et dette à court terme	88 748	38 762	51 596
Dette à long terme sans recours	1 528 612	1 529 024	1 258 402
Autres passifs financiers non courants, provisions, produits différés non courants et autres passifs non courants	493 831	498 728	452 105
Participations ne donnant pas le contrôle	103 102	98 172	76 886
Total du passif et des participations ne donnant pas le contrôle	2 364 778	2 307 246	1 989 207
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	477 975 \$	441 435 \$	319 889 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	400 331 \$	392 528 \$	244 632 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ¹	237 625	234 420	331 231
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût	637 956	626 948	575 863
Valeur comptable nette totale des ICI	1 115 931 \$	1 068 383 \$	895 752 \$

¹ Inclut un prêt à un des actionnaires d'Ambatovy (l'Exploitant du projet) au montant de 57,3 millions \$ US (56,0 millions \$ CA) au 31 mars 2011 (31 décembre 2010 : 53,5 millions \$ US [53,5 millions \$ CA] et 1 janvier 2010 : 40,0 millions \$ US [42,1 millions \$ CA]).

I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
					31 mars 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
AltaLink L.P. (« AltaLink »)	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	Non	s.o.	Canada	76,92 %	76,92 %	76,92 %
Groupe Immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »)	Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans (en construction)	Oui	2038	Canada	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Okanagan Lake Concession L.P. (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	Oui	2035	Canada	100,0 %	100,0 %	100,0 %

s.o. : sans objet

II) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence se présentent comme suit :

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
					31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
407 International inc. ¹ (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	Non	2098	Canada	16,77 %	16,77 %	16,77 %
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	Non	s.o.	États-Unis	21,0 %	21,0 %	21,0 %
Astoria Project Partners II LLC ³	Centrale au gaz naturel de 550 MW (en construction)	Non	s.o.	États-Unis	18,5 %	18,5 %	18,5 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique à six voies de 25 km (en construction)	Oui	2043	Canada	50,0 %	50,0 %	-
Groupe Immobilier Santé McGill ² (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill – Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction)	Oui	2044	Canada	60,0 %	60,0 %	-
InTransit BC L.P. (« InTransit BC »)	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	Oui	2040	Canada	33,3 %	33,3 %	33,3 %
Malta International Airport p.l.c. ³	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	Non	2067	Malte	15,5 %	15,5 %	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans (en construction)	Non	s.o.	Algérie	25,5 %	25,5 %	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	Oui	2040	Inde	36,9 %	36,9 %	-
Société d'exploitation de Vatry Europort S.A. ²	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	Non	2020	France	51,1 %	51,1 %	51,1 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	Non	s.o.	Algérie	26,0 %	26,0 %	26,0 %
TC Dôme S.A.S. ² (« TC Dôme »)	Train électrique à crémaillère de 5,3 km (en construction)	Oui	2043	France	51,0 %	51,0 %	51,0 %

1. Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

2. Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM, la Société d'exploitation de Vatry Europort S.A. et TC Dôme, la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

3. Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à néant, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes de l'Autoroute 407 de 13,8 millions \$ au cours du premier trimestre de 2011 (premier trimestre de 2010 : 9,2 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 2,6 millions \$ (premier trimestre de 2010 : 2,1 millions \$) au cours de la même période car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était nulle au 31 mars 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010.

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

III) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT

La liste des principaux ICI comptabilisés selon la méthode du coût de SNC-Lavalin est présentée ci-dessous :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION		
				31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique (en construction)	s.o.	Madagascar	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Valener inc. (précédemment Société en Commandite Gaz Métro) ¹	Société ouverte exerçant principalement ses activités dans le domaine de la distribution du gaz naturel	s.o.	Canada	-	-	2,42 %
Société en commandite Trencap ¹	Détient une participation indirecte dans Gaz Métro	s.o.	Canada	-	-	11,1 %

¹ En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans Valener inc. et dans la société en commandite Trencap.

s.o. : sans objet

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	2011			2010		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(40) \$	(2 612) \$	(2 652) \$	(13) \$	(803) \$	(816) \$
Intérêts sur la dette à long terme :						
Avec recours	–	5 424	5 424	–	7 470	7 470
Sans recours :						
AltaLink	19 668	–	19 668	15 815	–	15 815
Autres	2 037	–	2 037	2 170	–	2 170
Autres	1 538	1 169	2 707	119	824	943
Charges financières nettes	23 203 \$	3 981 \$	27 184 \$	18 091 \$	7 491 \$	25 582 \$

7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats	121 129 \$	93 141 \$	127 174 \$
Retenues sur contrats avec des clients	90 920	77 000	71 362
Actif lié à l'arrangement des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes	38 301	34 544	47 766
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie – juste valeur favorable	30 426	37 793	26 448
Autres	46 185	28 661	5 361
Autres actifs financiers courants	326 961 \$	271 139 \$	278 111 \$

8. AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Impôt sur le résultat et autres taxes à recevoir	85 779 \$	94 352 \$	108 761 \$
Charges payées d'avance	28 539	25 776	24 180
Autres actifs courants	114 318 \$	120 128 \$	132 941 \$

9. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Provenant des ICI			
Créances financières en vertu des accords de concession de services	251 029 \$	238 761 \$	192 293 \$
Dépôts de tiers d'AltaLink	54 279	48 965	62 842
Liquidités soumises à restrictions	6 139	6 098	5 937
Autres	25 052	20 142	6 138
	336 499	313 966	267 210
Provenant des autres activités	18 940	18 444	20 212
Autres actifs financiers non courants	355 439 \$	332 410 \$	287 422 \$

10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Provenant des ICI			
Immobilisations incorporelles d'AltaLink	85 742 \$	84 965 \$	42 085 \$
Autres	2 406	2 461	337
	88 148	87 426	42 422
Provenant des autres activités	40 065	38 181	31 552
Autres actifs non courants	128 213 \$	125 607 \$	73 974 \$

11. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût	174 241 \$	214 678 \$	105 600 \$
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	84 916	77 322	104 482
Solde du prix d'achat à payer lié à l'acquisition d'entreprises	2 949	25 356	19 529
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie – juste valeur défavorable	12 345	7 593	10 472
Dividendes à payer (note 19)	31 687	–	–
Autres passifs financiers courants	306 138 \$	324 949 \$	240 083 \$

12. AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Impôt sur le résultat et autres taxes à payer	70 222 \$	61 400 \$	73 991 \$
Passif relatif aux unités de participation en actions, aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes (note 17B)	33 688	34 230	47 766
Autres passifs courants	103 910 \$	95 630 \$	121 757 \$

13. DETTE À LONG TERME

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Dettes à long terme avec recours :			
Tranche courante de la dette à long terme avec recours	- \$	- \$	104 874 \$
Tranche non courante de la dette à long terme avec recours	348 245	348 204	348 048
Total de la dette à long terme avec recours	348 245 \$	348 204 \$	452 922 \$
Dettes à long terme sans recours provenant des ICI :			
Provenant d'AltaLink	1 468 514 \$	1 418 082 \$	1 156 977 \$
Provenant d'Okanagan Lake Concession	148 846	149 704	153 021
Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI	1 617 360 \$	1 567 786 \$	1 309 998 \$
Présentée dans l'état de la situation financière comme suit:			
Tranche courante de la dette à long terme sans recours et dette à court terme provenant des ICI	88 748 \$	38 762 \$	51 596 \$
Tranche non courante de la dette à long terme sans recours provenant des ICI	1 528 612	1 529 024	1 258 402
Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI	1 617 360 \$	1 567 786 \$	1 309 998 \$

14. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Dépôts de tiers d'AltaLink	54 279 \$	48 965 \$	62 842 \$
Autres	13 047	27 432	18 855
Autres passifs financiers non courants	67 326 \$	76 397 \$	81 697 \$

15. PROVISIONS

	RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
		AUTRES ¹	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	50,753 \$	126,334 \$	177,087 \$
Provisions additionnelles comptabilisées au cours de la période	1,203	20,149	21,352
Montants utilisés au cours de la période	(3,562)	(12,917)	(16,479)
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	(1,171)	(1,171)
Gains actuariels reconnus dans les capitaux propres	(1,000)	-	(1,000)
Désactualisation et effet des modifications du taux d'actualisation	2,072	116	2,188
Solde au 31 mars 2011	49,466 \$	132,511 \$	181,977 \$

¹ Autres provisions incluent principalement les poursuites, les provisions pour garantie et les pertes prévues sur certains projets.

16. RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans la période où elles sont engagées et des régimes de retraite à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière.

La charge totale comptabilisée par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite à prestations déterminées au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2011 était de 0,4 million \$ (période de trois mois close le 31 mars 2010 : 0,4 million \$).

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au cours du trimestre clos le 31 mars 2011 était de 2,0 millions \$ (7,0 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque	–	2,47 %
Volatilité attendue du cours de l'action	–	36,65 %
Durée de vie attendue des options	–	4 années
Dividendes attendus	–	1,00 %

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

Au cours du premier trimestre de 2011, aucune option sur actions (1 098 500 options sur action pour le premier trimestre de 2010) n'a été octroyée aux employés (juste valeur moyenne pondérée de 15,49 \$ par option sur actions pour le premier trimestre de 2010).

Au 31 mars 2011, 4 872 464 options sur actions étaient en cours (5 126 117 options sur actions au 31 décembre 2010 et 5 073 954 options sur actions au 1^{er} janvier 2010), alors que 548 641 options sur actions étaient disponibles en vue d'octrois futurs (548 516 options sur actions au 31 décembre 2010 et 1 629 891 options sur action au 1^{er} janvier 2010) en vertu du Régime d'options sur actions de 2009 de la Société.

B) RÉGIME D'UNITÉS DE PARTICIPATION EN ACTIONS, RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES ET RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	2011		2010	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS OCTROYÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS OCTROYÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PAR UNITÉ
Régime d'unités de participation en actions de 2009	35 734	55.00 \$	31 322	52.40 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	35 734	55.00	34 027	52.40
Régime d'unités d'actions restreintes	-	- \$	72 400	52.35 \$

La charge de rémunération relative au régime d'unités de participation en actions, au régime d'unités d'actions différées et au régime d'unités d'actions restreintes constatée au trimestre clos le 31 mars 2011 était de 2,8 millions \$ (3,0 millions \$ pour le trimestre clos le 31 mars).

18. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS (EN MILLIERS)	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	150 952	150 992
Effet dilutif des options sur actions	1 343	1 379
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	152 295	152 371

Au trimestre clos le 31 mars 2011, toutes les options sur actions en cours avaient été incluses dans le calcul du résultat dilué par action, alors que 1 099 500 options sur actions n'avaient pas été incluses dans le calcul du résultat par action, car elles étaient antidilutives.

19. DIVIDENDES

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 31,7 millions \$ ou de 0,21 \$ par action (25,7 millions \$ ou 0,17 \$ par action pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Ce montant était payable le 1 avril 2011 (1 avril 2010) et est inclus dans les « autres passifs financiers courants » (note 11) de l'état consolidé intermédiaire de la situation financière au 31 mars 2011 (25,7 millions \$ au 31 mars 2010).

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	2011	2010
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	- \$	- \$
Dividendes intermédiaires déclarés durant le trimestre	31 687	25 673
Dividendes intermédiaires payés durant le trimestre	-	-
Dividendes à payer au 31 mars	31 687 \$	25 673 \$

20. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, net de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 mars 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010 :

	31 MARS 2011	31 DÉCEMBRE 2010	1 ^{er} JANVIER 2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(20 622) \$	(21 077) \$	- \$ ¹
Actifs financiers disponibles à la vente	1 608	1 317	11 215
Couvertures de flux de trésorerie	(15 627)	(15 920)	(1 136)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(24 069)	(31 800)	(14 114)
Autres composantes des capitaux propres	(58 710) \$	(67 480) \$	(4 035) \$

¹ Tel que mentionné à la section 23.1, la Société a choisi de reclasser les écarts de change cumulés inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, dans le compte "écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger", dans les résultats non distribués.

- La composante conversion d'établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de profit ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les profits et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du profit ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

20. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010 :

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS	2011	2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	(21 077) \$	- \$
Gains (pertes) de la période courante	455	(22 548)
Solde à la fin de la période	(20 622)	(22 548)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de la période	1 317	11 215
Gains de la période courante	338	4 899
Charge d'impôt liée aux gains de la période courante	(47)	(603)
Solde à la fin de la période	1 608	15 511
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	(15 920)	(1 136)
Gains (pertes) de la période courante	(5 691)	30 495
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	858	(4 451)
Reclassement en résultat net	6 379	(20 366)
Économie (charge) d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	(1 253)	2 872
Solde à la fin de la période	(15 627)	7 414
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de la période	(31 800)	(14 114)
Quote-part de la période courante	9 534	(10 299)
Économie (charge) d'impôt liée à la quote-part de la période courante	(3 061)	3 568
Reclassement en résultat net	1 741	3 778
Charge d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(483)	(1 247)
Solde à la fin de la période	(24 069)	(18 314)
Autres composantes des capitaux propres	(58 710) \$	(17 937) \$

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au tableau suivant figurent les éléments inclus dans la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés au tableau des flux de trésorerie pour les trimestres clos le 31 mars :

	2011	2010
Diminution (augmentation) des créances clients	(79 455) \$	88 144 \$
Augmentation des autres actifs financiers courants	(63 291)	(44 730)
Diminution des autres actifs courants	3 289	5 736
Diminution (augmentation) des contrats en cours	26 177	(5 639)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	94 046	(3 308)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	5 883	(19 259)
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	7 514	(26 414)
Diminution des acomptes reçus sur contrats	(30 866)	(40 559)
Augmentation des produits différés	51 340	27 544
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	14 637 \$	(18 485) \$

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des opérations avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils se produisent, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI avec un tiers. Le traitement comptable des profits intra-groupe à la consolidation est présenté ci-dessous :

ICI	TRAITEMENT COMPTABLE DU PROFIT INTRA-GROUPE À LA CONSOLIDATION
AltaLink	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs
Accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client
Autres	Élimination dans la période où il se produit, comme déduction de l'actif, et par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant

En ce qui concerne les ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, SNC-Lavalin applique les mêmes principes que pour la méthode de la consolidation intégrale en éliminant sa part du profit intra-groupe en fonction de sa participation dans l'ICI. Les profits découlant d'opérations avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Pour le premier trimestre de 2011, SNC-Lavalin a constaté des produits de 117,2 millions \$ (49,3 millions \$ pour le premier trimestre de 2010) en provenance des contrats auprès des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 56,5 millions \$ au 31 mars 2011 (12,0 millions \$ au 31 décembre 2010 et 102,8 millions \$ au 1^{er} janvier 2010). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 150,6 millions \$ au 31 mars 2011 (178,6 millions \$ au 31 décembre 2010 et 78,3 millions \$ au 1^{er} janvier 2010).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Tel que mentionné à la note 2, les présents états financiers sont les premiers états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2009, le CNC a réaffirmé que la date de basculement serait le 1^{er} janvier 2011 pour la conversion aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Par conséquent, les méthodes comptables IFRS de la Société décrites à la note 2 ont été suivies dans la préparation de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires au 31 mars 2011 et pour le trimestre clos à cette date, de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, de même que de toutes les informations comparatives fournies dans ces états financiers. Par conséquent, le 1^{er} janvier 2010 correspond à la date de transition (la « date de transition ») de la Société des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada aux IFRS.

La présente note a été préparée dans le but d'expliquer au lecteur les répercussions pour la Société du passage des PCGR du Canada aux IFRS. Elle est structurée comme suit :

Section	Titre	Objectif
23.1	Résumé	Présente un aperçu des principales différences comptables relatives aux méthodes comptables de la Société découlant de l'adoption des IFRS
23.2	Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les états consolidés de la situation financière de la Société à la date de transition, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
23.3	Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
23.4	Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les comptes consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
23.5	Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société	Décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société au 1 ^{er} janvier 2010 et par la suite
23.6	Autres	Décrit d'autres directives IFRS quant au 1 ^{er} janvier 2010

23.1 Résumé

Comme l'exigent les IFRS, la Société a appliqué l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), à la préparation de ses premiers états financiers consolidés IFRS. Selon le principe général qui sous-tend l'IFRS 1, les premiers états financiers IFRS doivent être préparés comme si la Société avait utilisé les IFRS en guise de cadre conceptuel pour sa comptabilité depuis sa constitution (c'est-à-dire une application rétrospective).

L'IFRS 1 n'exige pas le retraitement de tous les états financiers historiques antérieurs à la date de transition (le 1^{er} janvier 2010), mais l'incidence sur le résultat net des différences cumulatives entre les PCGR du Canada et les IFRS découlant des transactions effectuées avant cette date doit être comptabilisée à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010. Comme l'adoption des IFRS constitue un fardeau considérable pour les émetteurs les appliquant pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et d'exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exceptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente note, ce qui a entraîné l'application prospective des IFRS pour ces exceptions et exemptions.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Au moment du passage aux IFRS, certaines méthodes comptables de la Société ne requéraient aucune modification, tandis que d'autres ont été modifiées. Le tableau qui suit présente les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada qui auront une incidence sur les états financiers consolidés de la Société :

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Accords de concession de services (IFRIC 12) [note a de la section 23.2]				
L'IFRIC 12 donne des directives sur la comptabilisation de certains accords de partenariat public-privé admissibles. Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les infrastructures en appliquant soit le modèle de l'immobilisation incorporelle, soit le modèle de l'actif financier, ou une combinaison des deux.	Aucune norme équivalente. Le traitement comptable découle des normes comptables pertinentes, selon les faits et circonstances propres à l'accord.	Les ajustements relatifs à l'application rétrospective de l'IFRIC 12 ont été constatés dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société à la date de transition aux IFRS.	La Société adoptera les recommandations de l'IFRIC 12 pour la comptabilisation de ses accords de partenariat public-privé admissibles.	Oui
Participations dans des coentreprises (IAS 31) [note b de la section 23.2]				
Les IFRS permettent actuellement de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en appliquant soit la méthode de la mise en équivalence, soit la méthode de la consolidation proportionnelle. Les IFRS exigent qu'un coentrepreneur comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement et des actifs contrôlés conjointement.	Les PCGR du Canada exigent que la méthode de la consolidation proportionnelle soit utilisée pour tous les types de coentreprises.	Lors de la transition aux IFRS, la Société a choisi de comptabiliser ses entités contrôlées conjointement, principalement les ICI, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. À la date de transition, l'ajustement lié à cette modification de méthode comptable a été constaté dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société. Cet ajustement s'applique aux placements dont la valeur comptable est négative.	La Société continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement, tandis que la méthode de la mise en équivalence s'applique aux entités contrôlées conjointement (principalement les ICI).	Oui
Regroupements d'entreprises (IFRS 3)				
Les IFRS exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont constatés à leur juste valeur totale, tandis que les composantes des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont constatées soit : i) à leur juste valeur; ii) selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des montants constatés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition sont constatés dans les charges de la période, à moins qu'il s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	En vertu des PCGR du Canada, les acquisitions d'entreprises étaient comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables et le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient constatés au titre de la quote-part de l'acquéreur de la juste valeur des actifs nets acquis. Toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise était constatée au titre de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans la valeur comptable nette des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition étaient capitalisés dans le goodwill, à moins qu'il s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	Comme le permet l'exemption facultative de l'IFRS 1, une entité peut décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 ^{er} janvier 2010. Cependant, la Société a respecté toutes les exigences de l'IFRS 1 pour ce qui est des regroupements d'entreprises qu'elle a constatés avant la date de transition. Aucun ajustement lié aux regroupements d'entreprises n'a été inscrit par la Société à la date de transition aux IFRS.	Tous les regroupements d'entreprises survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2010 sont constatés au moyen de la méthode de l'acquisition.	Non
Avantages du personnel (IAS 19) [note d.2 de la section 23.2]				
Les IFRS permettent de comptabiliser les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.	Les PCGR exigent que les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite soient comptabilisés dans le résultat net.	L'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 permet la comptabilisation des écarts actuariels cumulés non constatés au moyen d'un ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et a constaté un ajustement au titre du solde de ses pertes actuarielles cumulatives nettes non constatées en vertu des PCGR du Canada dans ses résultats non distribués d'ouverture à la date de transition.	L'incidence des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite n'influera plus sur le résultat net, conformément au choix de méthode comptable de la Société. L'incidence des écarts actuariels sera comptabilisée immédiatement dans les capitaux propres plutôt que constatée dans le résultat net sur une période de temps donnée.	Non

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) [note d.3 de la section 23.2]				
Les IFRS ne font aucune distinction entre les établissements étrangers autonomes et les établissements étrangers intégrés. Elles exigent plutôt que toutes les entités, y compris les établissements à l'étranger, déterminent leur monnaie fonctionnelle et convertissent leurs résultats et leur situation financière dans cette monnaie. Ensuite, les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie fonctionnelle de l'entité présentant l'information financière sont convertis dans la monnaie de présentation, afin que les établissements à l'étranger soient inclus dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle ou selon la méthode de la mise en équivalence au moyen d'une méthode équivalant à la méthode du cours de clôture.	Les PCGR du Canada exigent de convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes selon la méthode du cours de clôture et de convertir les états financiers des établissements étrangers intégrés selon la méthode temporelle.	L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité de remettre à zéro ses écarts de change cumulés pour tous les établissements à l'étranger en transférant le solde de ses écarts de change cumulés, compris dans l'état des variations des capitaux propres, dans ses résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et a transféré dans ses résultats non distribués le solde calculé selon les PCGR du Canada inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », à la date de transition aux IFRS.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2010, la Société applique les directives des IFRS quant aux monnaies étrangères sur une base prospective, sans aucune incidence significative prévue sur son résultat net.	Non
Activités assujetties à la réglementation des tarifs [note c.5 de la section 23.2]				
Il n'existe aucune norme précise sur les activités assujetties à la réglementation des tarifs.	Les PCGR du Canada donnent des directives pour les entités assujetties à la réglementation des tarifs sur la constatation de leurs actifs réglementaires et de leurs passifs réglementaires.	La valeur comptable des éléments des immobilisations corporelles ou incorporelles assujettis à la réglementation des tarifs peut comprendre, en vertu des PCGR du Canada, des montants qui ne peuvent être capitalisés en vertu des IFRS. En vertu de l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1, en vigueur pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2011, une entité peut utiliser la valeur comptable établie selon les PCGR du Canada pour de tels éléments comme solde d'ouverture à la date de transition aux IFRS, si elle adopte de façon anticipée cette exemption facultative le 1^{er} janvier 2010. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption facultative le 1^{er} janvier 2010 et l'a appliquée aux éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, sa filiale dont les activités d'exploitation de lignes de transport d'électricité et de postes électriques en Alberta, au Canada, sont assujetties à la réglementation des tarifs. Les éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink assujetties à la réglementation des tarifs sont, par conséquent, comptabilisés au solde établi selon les PCGR du Canada dans l'état consolidé de situation financière de la Société à la date de transition aux IFRS et par la suite. Tous les autres actifs et passifs d'AltaLink sont assujettis à l'obligation d'application rétrospective prévue par l'IFRS 1, sous réserve des exceptions obligatoires et des exemptions facultatives.	Les immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs et qui ont été construites ou acquises le 1 ^{er} janvier 2010 ou après cette date, sont comptabilisées selon les dispositions pertinentes applicables des IFRS. Aucune incidence significative n'est prévue sur le résultat net d'AltaLink suite au passage aux IFRS.	Non pour les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs. Oui pour tous les autres actifs et passifs.
Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39) [note d.1 de la section 23.2]				
Les IFRS exigent que tous les actifs financiers disponibles à la vente soient évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être établie de façon fiable.	Selon les PCGR du Canada, les titres non cotés sont évalués au coût, même si la juste valeur pourrait être déterminée de façon fiable.	La Société a évalué ses titres non cotés à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2010, sauf les titres pour lesquels la juste valeur n'a pu être déterminée de façon fiable, et a comptabilisé un ajustement correspondant dans le cumul des autres éléments du résultat global au 1 ^{er} janvier 2010.	Après le 1 ^{er} janvier 2010, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de ces titres sont constatés dans l'état du résultat global.	Oui

Les autres exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1, ainsi que d'autres normes comptables en vertu desquelles la Société doit faire le choix d'une méthode parmi des méthodes comptables permises ne sont pas analysées ici, puisque leur incidence est négligeable pour la Société.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

23.2 Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2010 (« état de situation financière d'ouverture »), au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		1 ^{er} janvier 2010					
	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS				Incidence fiscale	IFRS
		IFRIC 12 (note 23.2 a)	IAS 31 (note 23.2 b)	Reclassements (note 23.2 c)	Autres (note 23.2 d)		
ACTIF							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 218 225	-	(26 827)	-	-	-	1 191 398
Liquidités soumises à restrictions	68 185	-	(36 808)	-	-	-	31 377
Créances clients et autres débiteurs	1 480 478	(16 537)	(6 588)	(414 932)	-	-	1 042 421
Contrats en cours	479 637	-	-	-	-	-	479 637
Contrats en cours provenant des accords de concession	33 941	(33 941)	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	(3 824)	281 935	-	-	278 111
Actif d'impôt différé	112 557	-	-	(112 557)	-	-	-
Autres actifs courants	-	-	(56)	132 997	-	-	132 941
Total des actifs courants	3 393 023	(50 478)	(74 103)	(112 557)	-	-	3 155 885
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	2 217 047	(144 309)	(384 747)	37 215	-	-	1 725 206
Provenant des autres activités	113 952	-	-	-	(2 280)	-	111 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	469 402	40 097	9 976	43 588	12 800	-	575 863
Goodwill	520 862	-	-	-	-	-	520 862
Actif d'impôt différé	-	-	(8 555)	112 557	38 775	(3 512)	139 265
Actifs financiers non courants	-	192 293	(52 585)	145 082	2 632	-	287 422
Autres actifs non courants	491 997	-	(271 438)	(146 585)	-	-	73 974
Total de l'actif	7 206 283	37 603	(781 452)	79 300	51 927	(3 512)	6 590 149
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF							
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 702 034	-	(16 975)	(390 307)	-	-	1 294 752
Acomptes reçus sur contrats	397 329	-	-	-	-	-	397 329
Produits différés	505 531	(328)	(620)	5 606	-	-	510 189
Autres passifs financiers courants	-	-	4 094	235 989	-	-	240 083
Autres passifs courants	-	-	-	121 757	-	-	121 757
Tranche courante de la dette à long terme :							
Avec recours	104 874	-	-	-	-	-	104 874
Sans recours provenant des ICI	139 183	-	(135 193)	47 606	-	-	51 596
Total des passifs courants	2 848 951	(328)	(148 694)	20 651	-	-	2 720 580
Dette à long terme :							
Avec recours	348 048	-	-	-	-	-	348 048
Sans recours provenant des ICI	2 005 485	-	(699 477)	(47 606)	-	-	1 258 402
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	83 225	(1 528)	-	81 697
Provisions	-	-	-	109 529	21 882	-	131 411
Produits différés non courants	-	-	-	368 354	-	-	368 354
Passif d'impôt différé	24 408	-	6 654	(308)	38 775	2 314	71 843
Autres passifs non courants	464 666	-	-	(454 545)	-	-	10 121
Total du passif	5 691 558	(328)	(841 517)	79 300	59 129	2 314	4 990 456
Participations ne donnant pas le contrôle	80 033	-	-	(80 033)	-	-	-
Capitaux propres							
Capital social	397 735	-	-	-	-	-	397 735
Suplus d'apport	33 473	-	-	(33 473)	-	-	-
Autres composantes des capitaux propres	(23 306)	-	(3 131)	-	24 724	(2 322)	(4 035)
Résultats non distribués	1 026 790	36 513	63 196	33 473	(31 960)	(3 504)	1 124 508
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 434 692	36 513	60 065	-	(7 236)	(5 826)	1 518 208
Participations ne donnant pas le contrôle	-	1 418	-	80 033	34	-	81 485
Total des capitaux propres	1 434 692	37 931	60 065	80 033	(7 202)	(5 826)	1 599 693
Total du passif et des capitaux propres	7 206 283	37 603	(781 452)	79 300	51 927	(3 512)	6 590 149

Se reporter aux pages 39 à 50 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

31 mars 2010

Incidence de la transition aux IFRS						
PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 23.2 a)	IAS 31 (note 23.2 b)	Reclassements (note 23.2 c)	Autres (note 23.2 d)	Incidence fiscale	IFRS
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 230 916	-	(22 532)	-	-	1 208 384
Liquidités soumises à restrictions	73 858	-	(38 984)	-	-	34 874
Créances clients et autres débiteurs	1 411 398	(16 537)	(6 050)	(448 286)	-	940 525
Contrats en cours	479 217	-	-	-	-	479 217
Contrats en cours provenant des accords de concession	41 601	(38 893)	(2 708)	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	(4 954)	327 749	46	322 841
Actif d'impôt différé	101 943	-	-	(101 943)	-	-
Autres actifs courants	-	-	(111)	120 537	-	120 426
Total des actifs courants	3 338 933	(55 430)	(75 339)	(101 943)	46	3 106 267
Immobilisations corporelles :						
Provenant des ICI	2 306 522	(143 168)	(383 648)	21 705	(2 079)	1 799 332
Provenant des autres activités	108 932	-	-	-	(2 290)	106 642
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	453 348	44 918	24 567	43 574	18 375	584 782
Goodwill	512 103	-	-	-	(220)	511 883
Actif d'impôt différé	-	-	(9 729)	101 943	77 719	(3 759) 166 174
Actifs financiers non courants	-	196 950	(126 517)	218 891	4 622	293 946
Autres actifs non courants	566 238	-	(271 283)	(198 393)	-	96 562
Total de l'actif	7 286 076	43 270	(841 949)	85 777	96 173	(3 759) 6 665 588
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 615 232	-	(19 338)	(317 276)	-	1 278 618
Acomptes reçus sur contrats	353 788	-	-	-	-	353 788
Produits différés	527 886	(355)	(1 679)	5 688	-	531 540
Autres passifs financiers courants	-	-	19 891	202 080	-	221 971
Autres passifs courants	-	-	(9)	82 149	-	82 140
Tranche courante de la dette à long terme :						
Avec recours	104 917	-	-	-	-	104 917
Sans recours provenant des ICI	231 321	-	(227 291)	(278)	-	3 752
Total des passifs courants	2 833 144	(355)	(228 426)	(27 637)	-	2 576 726
Dette à long terme :						
Avec recours	348 086	-	-	-	-	348 086
Sans recours provenant des ICI	2 067 218	-	(685 202)	278	-	1 382 294
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	87 322	(1 528)	85 794
Provisions	-	-	-	110 811	21 455	132 266
Produits différés non courants	-	-	-	372 685	-	372 685
Passif d'impôt différé	24 637	-	4 493	(1 229)	77 719	3 899 109 519
Autres passifs non courants	466 615	-	-	(456 453)	-	10 162
Total du passif	5 739 700	(355)	(909 135)	85 777	97 646	3 899 5 017 532
Participations ne donnant pas le contrôle	82 751	-	-	(82 751)	-	-
Capitaux propres						
Capital social	400 550	-	-	-	-	400 550
Suplus d'apport	40 130	-	-	(40 130)	-	-
Autres composantes des capitaux propres	(42 068)	-	(3 107)	-	30 256	(3 018) (17 937)
Résultats non distribués	1 065 013	42 181	70 293	40 130	(31 763)	(4 640) 1 181 214
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 463 625	42 181	67 186	-	(1 507)	(7 658) 1 563 827
Participations ne donnant pas le contrôle	-	1 444	-	82 751	34	- 84 229
Total des capitaux propres	1 463 625	43 625	67 186	82 751	(1 473)	(7 658) 1 648 056
Total du passif et des capitaux propres	7 286 076	43 270	(841 949)	85 777	96 173	(3 759) 6 665 588

Se reporter aux pages 39 à 50 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

31 décembre 2010

	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 23.2 a)	IAS 31 (note 23.2 b)	Reclassements (note 23.2 c)	Autres (note 23.2 d)	Incidence fiscale IFRS
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 288 232	-	(53 147)	-	-	1 235 085
Liquidités soumises à restrictions	340 063	-	(300 694)	-	-	39 369
Créances clients et autres débiteurs	1 673 082	(16 537)	(5 960)	(377 076)	-	1 273 509
Contrats en cours	624 547	-	-	-	-	624 547
Contrats en cours provenant des accords de concession	167 097	(82 249)	(84 848)	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	15 054	255 477	608	271 139
Actif d'impôt différé	78 306	-	-	(78 306)	-	-
Autres actifs courants	-	-	(1 471)	121 599	-	120 128
Total des actifs courants	4 171 327	(98 786)	(431 066)	(78 306)	608	3 563 777
Immobilisations corporelles :						
Provenant des ICI	2 588 649	(141 289)	(380 799)	22 548	(16 295)	2 072 814
Provenant des autres activités	117 510	-	-	-	(2 321)	115 189
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	386 696	61 348	123 712	55 192	-	626 948
Goodwill	543 642	-	-	-	(1 614)	542 028
Actif d'impôt différé	-	-	(6 545)	78 306	91 978	158 419
Actifs financiers non courants	-	238 761	(356 162)	429 282	20 529	332 410
Autres actifs non courants	795 399	-	(270 282)	(399 510)	-	125 607
Total de l'actif	8 603 223	60 034	(1 321 142)	107 512	92 885	7 537 192
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 666 117	(17)	(18 407)	(373 035)	-	1 274 658
Acomptes reçus sur contrats	551 862	-	(128 932)	-	-	422 930
Produits différés	700 279	(744)	19 782	8 870	-	728 187
Autres passifs financiers courants	-	-	129 080	195 869	-	324 949
Autres passifs courants	-	-	-	95 630	-	95 630
Tranche courante de la dette à long terme :						
Avec recours	-	-	-	-	-	-
Sans recours provenant des ICI	6 651	-	(2 463)	34 574	-	38 762
Total des passifs courants	2 924 909	(761)	(940)	(38 092)	-	2 885 116
Dette à long terme :						
Avec recours	348 204	-	-	-	-	348 204
Sans recours provenant des ICI	2 981 448	-	(1 417 850)	(34 574)	-	1 529 024
Autres passifs financiers non courants	-	-	(660)	75 858	1 199	76 397
Provisions	-	-	-	155 543	21 544	177 087
Produits différés non courants	-	-	-	422 879	-	422 879
Passif d'impôt différé	56 493	-	3 053	(4 447)	91 978	151 861
Autres passifs non courants	481 148	-	(2 189)	(469 655)	-	9 304
Total du passif	6 792 202	(761)	(1 418 586)	107 512	114 721	5 599 872
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	(102 595)	-	-
Capitaux propres						
Capital social	424 935	-	-	-	-	424 935
Suplus d'apport	42 742	-	-	(42 742)	-	-
Autres composantes des capitaux propres	(74 943)	-	(3 031)	-	10 912	(67 480)
Résultats non distribués	1 315 692	60 778	100 475	42 742	(32 790)	1 477 211
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 708 426	60 778	97 444	-	(21 878)	1 834 666
Participations ne donnant pas le contrôle	-	17	-	102 595	42	102 654
Total des capitaux propres	1 708 426	60 795	97 444	102 595	(21 836)	1 937 320
Total du passif et des capitaux propres	8 603 223	60 034	(1 321 142)	107 512	92 885	7 537 192

Se reporter aux pages 39 à 50 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Rapprochement des capitaux propres

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	Incidence de la transition aux IFRS		
		1 ^{er} janvier 2010	31 mars 2010	31 décembre 2010
Total de l'avoir des actionnaires en vertu des PCGR du Canada		1 434 692	1 463 625	1 708 426
Accords de concession de services	23.2 a	37 931	43 625	60 795
Entités contrôlées conjointement	23.2 b	60 065	67 186	97 444
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres	23.2 c.1	80 033	82 751	102 595
Évaluation des titres disponibles à la vente	23.2 d.1	15 432	20 964	1 620
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	23.2 d.2	(19 366)	(19 083)	(18 847)
Autres		(3 268)	(3 354)	(4 609)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres, avant impôt sur le résultat		170 827	192 089	238 998
Incidence fiscale de ce qui précède		(5 826)	(7 658)	(10 104)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres		165 001	184 431	228 894
Total des capitaux propres en vertu des IFRS		1 599 693	1 648 056	1 937 320

23.2 a. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12)

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »), de manière rétrospective. L'IFRIC 12 fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- i. contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii. contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

En règle générale, dans un accord de concession de services public-privé entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12, l'infrastructure sous-jacente sert à offrir des services publics (par exemple, des routes, des ponts, des hôpitaux, des centrales électriques, etc.) aux usagers de ces services. L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités du concessionnaire ainsi que le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction de l'infrastructure, de son exploitation, de son entretien et de sa remise en état. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, par les usagers ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. La durée des accords est très variable, mais des périodes de 20 à 40 ans sont courantes.

Aux termes de tels accords de concession, le concessionnaire comptabilise l'infrastructure en appliquant i) le modèle de l'immobilisation incorporelle si le concessionnaire assume un risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure; ii) le modèle de l'actif financier si le concessionnaire n'assume pas un tel risque; iii) une combinaison des deux modèles (le modèle de la bifurcation) si le concessionnaire assume une partie du risque de demande.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Il a été déterminé que les ICI suivants de la Société faisaient partie du champ d'application de l'IFRIC 12 :

	Modèle de l'actif financier	Modèle de l'immobilisation incorporelle
ICI existants au 1 ^{er} janvier 2010 :		
InTransit BC	√	
Okanagan Lake Concession	√	
Ovation	√	
TC Dôme	√	
ICI conclus après le 1 ^{er} janvier 2010 :		
Chinook	√	
GISM	√	
REPL		√

Aux termes des accords de concession de services en question, le concessionnaire confie habituellement en sous-traitance l'IAC ainsi que l'O&M à des filiales ou à des coentreprises de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des accords de concession entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12 pour lesquels le modèle de l'actif financier s'applique :

Risque lié à la demande	Le gouvernement assume le risque lié à la demande, puisqu'il verse à la Société un montant en numéraire fixe, habituellement sous réserve de la disponibilité et des objectifs de rendement, indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure.
Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société	Principe général : La Société comptabilise le total de la contrepartie dans les produits selon la juste valeur de chacun des livrables. Conformément aux IFRS, les profits intersociétés générés par les filiales ou les coentreprises de la Société agissant à titre d'entrepreneur ou d'exploitant pour le concessionnaire ne sont pas éliminés, de sorte que la Société constate les produits et le résultat lié à toutes les activités fournies dans le cadre de l'accord de concession. Produits liés à la construction : La Société constate les produits et les coûts liés à la construction d'une infrastructure conformément à l'IAS 11, <i>Contrats de construction</i> (l'« IAS 11 »), selon la même méthode que tout autre contrat de construction, et classe ces produits dans le secteur d'activité « Ensembles ». Produits liés aux activités d'opérations et de maintenance : La Société constate les produits et les coûts liés aux activités d'opérations et d'entretien d'une infrastructure comme tout autre contrat d'opérations et d'entretien et classe ces produits dans le secteur d'activité « O&M ». Produits liés à la remise en état : Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés conformément à l'IAS 11, selon la même méthode que tout autre contrat similaire, et la Société classe ces produits dans le secteur d'activité « O&M ». Produits financiers : Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les produits du secteur d'activité « ICI ».
Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société	Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » présentés dans les « Actifs financiers non courants » dans les états consolidés de la situation financière de la Société. Le solde du poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » est réduit du montant versé par le gouvernement.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Pour les accords de concession comptabilisés selon le modèle de l'immobilisation incorporelle, le concessionnaire comptabilise un actif incorporel dans la mesure où il reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'actif.

Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif incorporel pendant la phase de construction. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

L'actif incorporel est amorti sur la durée d'utilité attendue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est disponible pour son utilisation.

Le seul accord de concession de services de la Société qui est comptabilisé selon le modèle de l'immobilisation incorporelle est le REPL, qui est un ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

23.2 b. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

La Société exerce certaines de ses activités par l'intermédiaire de coentreprises, qui sont principalement des activités contrôlées conjointement dans le cas des secteurs Services, Ensembles, O&M, et des entités contrôlées conjointement dans le cas des ICI.

Activités contrôlées conjointement

Aux termes des PCGR du Canada, les activités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, la Société comptabilise les actifs dont elle a le contrôle, les passifs qu'elle contracte et les charges qu'elle engage, de même que sa quote-part des produits des activités contrôlées conjointement. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à la date de transition ni par la suite en ce qui a trait à la comptabilisation de ses activités contrôlées conjointement.

Entités contrôlées conjointement

Aux termes des IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement doivent être comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Aux termes des PCGR du Canada, ces participations étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Afin que la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement, qui se rapportent essentiellement aux ICI, reflète mieux la nature des activités en question, la Société a choisi d'adopter la méthode de la mise en équivalence au moment de son passage aux IFRS. Le recours à cette méthode pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement procure au lecteur une meilleure connaissance des actifs sous-jacents de la Société, de la provenance de ses produits et de ses ressources financières que la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Société constatait sa quote-part d'actifs et de passifs sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle ou à l'égard desquels elle n'est liée par aucune obligation, notamment la dette qui est sans recours contre la Société.

- *Incidences sur les états consolidés de la situation financière de la Société*

À la date de transition, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010, la Société a éliminé sa quote-part des actifs et des passifs consolidés proportionnellement liés à ses participations dans des entités contrôlées conjointement et comptabilise son investissement net dans ces entités à titre d'« ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût » en ce qui a trait aux entités contrôlées conjointement relatives aux ICI.

Aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société comptabilise sa quote-part des pertes des entités contrôlées conjointement, sans égard pour la valeur comptable de son investissement dans les entités en question. Par conséquent, le solde des participations dans des entités contrôlées conjointement se chiffrait à un montant négatif de 60,1 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (67,2 millions \$ au 31 mars 2010 et 97,5 millions \$ au 31 décembre 2010), surtout à cause de l'Autoroute 407.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Comme la Société n'a pas contracté d'obligation juridique ou implicite pas plus qu'elle n'a effectué de paiements au nom de ces entités contrôlées conjointement, la valeur comptable des investissements de la Société dans ces entités n'est pas négative aux termes des IFRS, mais s'établit à néant.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Par conséquent, le changement de méthode comptable servant à comptabiliser les entités contrôlées conjointement de la Société (passage de la méthode de la consolidation proportionnelle aux termes des PCGR du Canada à la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS) a été pris en compte de manière rétrospective et s'est traduit par une augmentation de 60,1 millions \$ des capitaux propres de la Société à la date de transition (soit une hausse de 63,2 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ des autres composantes des capitaux propres) et de 67,2 millions \$ au 31 mars 2010 (soit une hausse de 70,3 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ des autres composantes des capitaux propres) et de 97,5 millions \$ au 31 décembre 2010 (soit une hausse de 100,5 millions des résultats non distribués et une diminution de 3,0 millions \$ des autres composantes des capitaux propres), variations qui se rapportent principalement à l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

- *Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société*

En ce qui a trait au compte consolidé de résultat, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait de la Société qu'elle consolide ligne par ligne sa quote-part des produits des activités ordinaires et des charges des entités contrôlées conjointement.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence exige de la Société qu'elle comptabilise dans le compte de résultat sa quote-part du résultat net de ses entités contrôlées conjointement pour la période. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à néant, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, les ajustements apportés au compte consolidé de résultat de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont les suivants : i) élimination des produits et des charges comptabilisés antérieurement par la Société selon la méthode de la consolidation proportionnelle; ii) comptabilisation par la Société de sa quote-part du résultat net pour la période de ses entités contrôlées conjointement dont le compte d'investissements indique une valeur comptable positive au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010, respectivement; iii) comptabilisation au résultat net par la Société des dividendes reçus de ses entités contrôlées conjointement qui excèdent la valeur comptable de l'investissement.

Pour plus de détails au sujet des entités contrôlées conjointement par la Société comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 5.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

23.2 c. RECLASSEMENTS

Les reclassements suivants ont été apportés aux états consolidés de la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010, le reclassement total étant présenté dans la colonne « Reclassements » des tableaux figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 (« état de situation financière d'ouverture »), au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010 :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)			1 ^{er} janvier 2010				
	Reclassements						
Postes de l'état de la situation financière	note 23.2 c.1	note 23.2 c.2	note 23.2 c.3	note 23.2 c.4	note 23.2 c.5	note 23.2 c.6	Total
Actifs courants							
Créances clients et autres débiteurs	-	(414 932)	-	-	-	-	(414 932)
Autres actifs financiers courants	-	281 935	-	-	-	-	281 935
Actif d'impôt différé	-	-	(112 557)	-	-	-	(112 557)
Autres actifs courants	-	132 997	-	-	-	-	132 997
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(112 557)	-	-	-	(112 557)
Actifs non courants							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	200 675	(163 460)	-	37 215
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	43 588	-	-	-	-	43 588
Actif d'impôt différé	-	-	112 557	-	-	-	112 557
Actifs financiers non courants	-	145 082	-	-	-	-	145 082
Autres actifs non courants	-	(188 670)	-	-	42 085	-	(146 585)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	112 557	200 675	(121 375)	-	191 857
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	200 675	(121 375)	-	79 300
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(359 438)	-	-	-	(30 869)	(390 307)
Produits différés	-	-	-	5 606	-	-	5 606
Autres passifs financiers courants	-	235 989	-	-	-	-	235 989
Autres passifs courants	-	121 757	-	-	-	-	121 757
Tranche courante de la dette à long terme:							
Sans recours provenant des ICI	-	47 606	-	-	-	-	47 606
Incidence nette sur les passifs courants	-	45 914	-	5 606	-	(30 869)	20 651
Passifs non courants							
Dette à long terme:							
Sans recours provenant des ICI	-	(47 606)	-	-	-	-	(47 606)
Autres passifs financiers non courants	-	191 580	-	-	(108 355)	-	83 225
Provisions	-	-	-	-	-	109 529	109 529
Produits différés non courants	-	-	-	195 069	173 285	-	368 354
Passif d'impôt différé	-	(308)	-	-	-	-	(308)
Autres passifs non courants	-	(189 580)	-	-	(186 305)	(78 660)	(454 545)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(45 914)	-	195 069	(121 375)	30 869	58 649
Participations ne donnant pas le contrôle	(80 033)	-	-	-	-	-	(80 033)
Capitaux propres							
Surplus d'apport	(33 473)	-	-	-	-	-	(33 473)
Résultats non distribués	33 473	-	-	-	-	-	33 473
Participations ne donnant pas le contrôle	80 033	-	-	-	-	-	80 033
	80 033	-	-	-	-	-	80 033
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	-	-	-	200 675	(121 375)	-	79 300

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 1^{er} janvier 2010.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

31 mars 2010						
Postes de l'état de la situation financière	Reclassements					
	note 23.2 c.1	note 23.2 c.2	note 23.2 c.3	note 23.2 c.4	note 23.2 c.5	note 23.2 c.6
Actifs courants						
Créances clients et autres débiteurs	-	(448 286)	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	327 749	-	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	-	(101 943)	-	-	-
Autres actifs courants	-	120 537	-	-	-	-
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(101 943)	-	-	-
Actifs non courants						
Immobilisations corporelles :						
Provenant des ICI	-	-	-	203 449	(181 744)	-
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	43 574	-	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	-	101 943	-	-	-
Actifs financiers non courants	-	218 891	-	-	-	-
Autres actifs non courants	-	(262 465)	-	-	64 072	-
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	101 943	203 449	(117 672)	-
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	203 449	(117 672)	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(285 459)	-	-	-	(31 817)
Produits différés	-	-	-	5 688	-	-
Autres passifs financiers courants	-	202 080	-	-	-	-
Autres passifs courants	-	82 149	-	-	-	-
Tranche courante de la dette à long terme:						
Sans recours provenant des ICI	-	(278)	-	-	-	-
Incidence nette sur les passifs courants	-	(1 508)	-	5 688	-	(31 817)
Passifs non courants						
Dette à long terme:						
Sans recours provenant des ICI	-	278	-	-	-	-
Autres passifs financiers non courants	-	191 461	-	-	(104 139)	-
Provisions	-	-	-	-	-	110 811
Produits différés non courants	-	-	-	197 761	174 924	-
Passif d'impôt différé	-	(1 229)	-	-	-	-
Autres passifs non courants	-	(189 002)	-	-	(188 457)	(78 994)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	1 508	-	197 761	(117 672)	31 817
Participations ne donnant pas le contrôle	(82 751)	-	-	-	-	-
Capitaux propres						
Surplus d'apport	(40 130)	-	-	-	-	-
Résultats non distribués	40 130	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	82 751	-	-	-	-	-
	82 751	-	-	-	-	-
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	-	-	-	203 449	(117 672)	-

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 31 mars 2010.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

31 décembre 2010						
Postes de l'état de la situation financière	Reclassements					
	note 23.2 c.1	note 23.2 c.2	note 23.2 c.3	note 23.2 c.4	note 23.2 c.5	note 23.2 c.6
Actifs courants						
Créances clients et autres débiteurs	-	(377 076)	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	255 477	-	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	-	(78 306)	-	-	-
Autres actifs courants	-	121 599	-	-	-	-
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(78 306)	-	-	-
Actifs non courants						
Immobilisations corporelles :						
Provenant des ICI	-	-	-	256 787	(234 239)	-
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	55 192	-	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	-	78 306	-	-	-
Actifs financiers non courants	-	429 282	-	-	-	-
Autres actifs non courants	-	(484 474)	-	-	84 964	-
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	78 306	256 787	(149 275)	-
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	256 787	(149 275)	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(291 200)	-	-	-	(81 835)
Produits différés	-	-	-	8 870	-	-
Autres passifs financiers courants	-	195 869	-	-	-	-
Autres passifs courants	-	95 630	-	-	-	-
Tranche courante de la dette à long terme:						
Sans recours provenant des ICI	-	34 574	-	-	-	-
Incidence nette sur les passifs courants	-	34 873	-	8 870	-	(81 835)
Passifs non courants						
Dette à long terme:						
Sans recours provenant des ICI	-	(34 574)	-	-	-	-
Autres passifs financiers non courants	-	160 752	-	-	(84 894)	-
Provisions	-	-	-	-	-	155 543
Produits différés non courants	-	-	-	247 917	174 962	-
Passif d'impôt différé	-	(4 447)	-	-	-	-
Autres passifs non courants	-	(156 604)	-	-	(239 343)	(73 708)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(34 873)	-	247 917	(149 275)	81 835
Participations ne donnant pas le contrôle	(102 595)	-	-	-	-	-
Capitaux propres						
Surplus d'apport	(42 742)	-	-	-	-	-
Résultats non distribués	42 742	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	-	-	-
	102 595	-	-	-	-	-
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	-	-	-	256 787	(149 275)	-

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 31 décembre 2010.

23.2. c.1 Reclassement de participations ne donnant pas le contrôle et du surplus d'apport

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres, puisqu'elles représentent l'intérêt résiduel de la Société dans les actifs nets de ses filiales et correspondent donc à la définition de capitaux propres énoncée dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers*. Conformément aux PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires. Ce changement entraînera une augmentation des capitaux propres de 80,0 millions \$ au 1^{er} janvier 2010, de 82,8 millions \$ au 31 mars 2010 et de 102,6 millions \$ au 31 décembre 2010.

À la date de transition, la Société a choisi de reclasser le montant du surplus d'apport relatif à la rémunération provenant des options sur actions aux résultats non distribués. Ce changement entraîne une diminution du surplus d'apport et une augmentation équivalente des résultats non distribués de 33,5 millions \$ au 1^{er} janvier 2010, de 40,1 millions \$ au 31 mars 2010 et de 42,7 millions \$ au 31 décembre 2010.

23.2 c.2 Reclassement des instruments financiers et non financiers

Certains chiffres relatifs aux instruments financiers et non financiers ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme le demande l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des actifs ou le total des passifs de la Société, ni sur ses capitaux propres.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

23.2 c.3 Reclassement de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Aux termes des PCGR du Canada, lorsqu'une entreprise séparait ses actifs et ses passifs en actifs et en passifs courants et non courants, la tranche des actifs et des passifs d'impôt différé était aussi séparée en éléments courants et non courants.

Aux termes des IFRS, lorsqu'une entité sépare dans son état de la situation financière les actifs et les passifs en actifs et en passifs courants et non courants, elle doit classer l'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé dans les actifs non courants et les passifs non courants. Par conséquent, un actif d'impôt différé de 112,6 millions \$ inclus dans les actifs courants a été reclassé dans les actifs non courants à la date de transition (101,9 millions \$ au 31 mars 2010 et 78,3 millions \$ au 31 décembre 2010).

23.2 c.4 Transferts d'actifs provenant de clients

AltaLink, une filiale de la Société détenue à 76,92 %, effectue certaines transactions aux termes desquelles elle reçoit de la trésorerie de clients qu'elle consacre à la construction de lignes de transport d'électricité et de sous-stations électriques, ce qui assure à ces clients l'accès continu à un approvisionnement en électricité. Les PCGR du Canada ne prévoient pas de règle particulière pour le traitement de ce type d'arrangement; le montant des sommes reçues par AltaLink était présenté dans l'état de la situation financière en réduction de la valeur comptable des éléments d'immobilisations corporelles concernés.

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* (l'« IFRIC 18 »), de manière rétrospective à compter du 29 avril 2002 (soit la date de création d'AltaLink). L'IFRIC 18 s'applique aux transactions décrites ci-dessus. Conformément à l'IFRIC 18, lorsqu'une entité reçoit d'un client un transfert de trésorerie, elle doit apprécier si l'élément d'immobilisation corporelle construit ou acquis répond à la définition d'un actif. S'il satisfait à la définition d'un actif, l'entité doit comptabiliser l'élément d'immobilisation corporelle à son coût et comptabiliser les produits ou les produits différés, selon le cas, au même montant, en fonction de la politique de comptabilisation des produits applicable.

Ce changement s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles de 200,7 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (203,4 millions \$ au 31 mars 2010 et 256,8 millions \$ au 31 décembre 2010) et une hausse correspondante des produits différés, dont une tranche de 5,6 millions \$ comptabilisée en passifs courants et le solde de 195,1 millions \$, en produits différés non courants (5,7 millions \$ et 197,7 millions \$, respectivement, au 31 mars 2010 et 8,9 millions \$ et 247,9 millions \$, respectivement, au 31 décembre 2010). Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les résultats non distribués de la Société au 1^{er} janvier 2010.

Ce changement a également eu pour effet d'augmenter les produits et la dotation aux amortissements de 1,4 million \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 7,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans incidence sur le résultat net.

23.2 c.5 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et activités assujetties à la réglementation des tarifs

En vertu des PCGR du Canada, AltaLink comptabilisait les passifs liés aux coûts de démantèlement futurs relatifs à la mise hors service provisoire et à la mise hors service définitive des installations de transport. En vertu des IFRS, AltaLink comptabilise une réserve au titre du passif lié aux coûts de restauration pour les coûts de démantèlement futurs prévus relatifs à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink au 1^{er} janvier 2010 ont été réduites de 186,3 millions \$ (31 mars 2010 : 188,5 millions \$ et 31 décembre 2010 : 239,3 millions) pour les ramener à néant, diminution qui a été combinée à une réduction de 121,4 millions \$ (31 mars 2010 : 117,7 millions \$ et 31 décembre 2010 : 149,3 millions \$) d'immobilisations corporelles et à une augmentation de 64,9 millions \$ (31 mars 2010 : 70,8 millions \$ et 31 décembre 2010 : 90,0 millions \$) des produits différés non courants.

Tel qu'il est mentionné dans la section 23.1, AltaLink est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Aux termes des PCGR du Canada, elle est soumise aux règles comptables applicables aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. En conséquence, AltaLink présentait certaines de ses immobilisations incorporelles, principalement des droits fonciers, à même les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, ces immobilisations incorporelles sont présentées à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les immobilisations corporelles de 42,1 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (64,1 millions \$ au 31 mars 2010 et 85,0 millions \$ au 31 décembre 2010) et d'augmenter les autres actifs non courants du même montant.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

23.2 c.6 Provisions

Aux termes des PCGR du Canada, les provisions étaient incluses au poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » et « Autres passifs non courants » de l'état de la situation financière. Aux termes des IFRS, les provisions doivent figurer à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les dettes fournisseurs et autres créditeurs de 30,9 millions \$ et les autres passifs non courants, de 78,7 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (31,8 millions \$ et 79,0 millions \$, respectivement, au 31 mars 2010 et 81,8 millions \$ et 73,7 millions \$, respectivement, au 31 décembre 2010) et d'augmenter les provisions du même montant.

23.2 d AUTRES AJUSTEMENTS

Les autres ajustements suivants ont été apportés aux états consolidés de la situation financière de la Société au 1^{er} janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010, l'incidence totale étant présentée dans la colonne « Autres » des tableaux figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 (« état de la situation financière d'ouverture »), au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)			1 ^{er} janvier 2010		
			Autres ajustements		
Postes de l'état de la situation financière	note 23.2 d.1	note 23.2 d.2	note 23.2 d.3	Autres	Total
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 280)	(2 280)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	12 800	-	-	-	12 800
Actif d'impôt différé	-	-	-	38 775	38 775
Actifs financiers non courants	2 632	-	-	-	2 632
Total de l'incidence sur les actifs	15 432	-	-	36 495	51 927
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(1 528)	-	-	(1 528)
Provisions	-	20 894	-	988	21 882
Passif d'impôt différé	-	-	-	38 775	38 775
Incidence nette sur les passifs non courants	-	19 366	-	39 763	59 129
Capitaux propres					
Autres composantes des capitaux propres	15 432	-	9 292	-	24 724
Résultats non distribués	-	(19 400)	(9 292)	(3 268)	(31 960)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	34	-	-	34
Incidence nette sur les capitaux propres	15 432	(19 366)	-	(3 268)	(7 202)
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	15 432	-	-	36 495	51 927

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 1^{er} janvier 2010.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

31 mars 2010

Postes de l'état de la situation financière	Autres ajustements				Total
	note 23.2 d.1	note 23.2 d.2	note 23.2 d.3	Autres	
Actifs courants					
Autres actifs financiers courants	-	-	-	46	46
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	-	46	46
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	-	-	-	(2 079)	(2 079)
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 290)	(2 290)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	18 375	-	-	-	18 375
Goodwill	-	-	-	(220)	(220)
Actif d'impôt différé	-	-	-	77 719	77 719
Actifs financiers non courants	2 589	-	-	2 033	4 622
Incidence nette sur les actifs non courants	20 964	-	-	75 163	96 127
Total de l'incidence sur les actifs	20 964	-	-	75 209	96 173
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(1 528)	-	-	(1 528)
Provisions	-	20 611	-	844	21 455
Passif d'impôt différé	-	-	-	77 719	77 719
Incidence nette sur les passifs non courants	-	19 083	-	78 563	97 646
Capitaux propres					
Autres composantes des capitaux propres	20 964	-	9 292	-	30 256
Résultats non distribués	-	(19 117)	(9 292)	(3 354)	(31 763)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	34	-	-	34
Incidence nette sur les capitaux propres	20 964	(19 083)	-	(3 354)	(1 473)
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	20 964	-	-	75 209	96 173

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 31 mars 2010.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

31 décembre 2010					
Postes de l'état de la situation financière	Autres ajustements				
	note 23.2 d.1	note 23.2 d.2	note 23.2 d.3	Autres	Total
Actifs courants					
Autres actifs financiers courants	-	-	-	608	608
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	-	608	608
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	-	-	-	(16 295)	(16 295)
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 321)	(2 321)
Goodwill	-	-	-	(1 614)	(1 614)
Actif d'impôt différé	-	-	-	91 978	91 978
Actifs financiers non courants	1 620	-	-	18 909	20 529
Incidence nette sur les actifs non courants	1 620	-	-	90 657	92 277
Total de l'incidence sur les actifs	1 620	-	-	91 265	92 885
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(2 023)	-	3 222	1 199
Provisions	-	20 870	-	674	21 544
Passif d'impôt différé	-	-	-	91 978	91 978
Incidence nette sur les passifs non courants	-	18 847	-	95 874	114 721
Capitaux propres					
Autres composantes des capitaux propres	1 620	-	9 292	-	10 912
Résultats non distribués	-	(18 889)	(9 292)	(4 609)	(32 790)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	42	-	-	42
Incidence nette sur les capitaux propres	1 620	(18 847)	-	(4 609)	(21 836)
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	1 620	-	-	91 265	92 885

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 31 décembre 2010.

23.2 d.1 Évaluation des titres non cotés

Aux termes des PCGR du Canada, les titres disponibles à la vente qui n'étaient pas négociés sur un marché actif étaient évalués au coût. Aux termes des IFRS, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, à moins qu'il ne soit pas possible de déterminer cette dernière de façon fiable. Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres de 15,4 millions \$ (21,0 millions \$ au 31 mars 2010 et 1,6 million \$ au 31 décembre 2010), cette augmentation étant répartie entre les ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût – hausse de 12,8 millions \$ (18,4 millions \$ au 31 mars 2010 et néant au 31 décembre 2010) – et les actifs financiers non courants – hausse de 2,6 millions \$ (2,6 millions \$ au 31 mars 2010 et 1,6 million \$ au 31 décembre 2010).

Après la date de transition, les profits et les pertes sur la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente non négociés sur un marché actif sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Lorsque ces actifs financiers disponibles à la vente sont cédés ou jugés comme étant dépréciés, le montant cumulatif des profits et des pertes comptabilisés dans l'état du résultat global est sorti des autres composantes des capitaux propres et reclassé au compte de résultat.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

23.2 d.2 Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite

Tel qu'il est mentionné dans la section 23.1, la Société a décidé d'adopter l'exemption facultative de l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles nettes non amorties de tous ses régimes à prestations définies dans l'état consolidé de la situation financière, c'est-à-dire que la totalité de l'obligation nette au titre des régimes sera constatée au 1^{er} janvier 2010. La Société a aussi adopté l'interprétation IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction* (l'« IFRIC 14 »). L'incidence totale de l'IFRS 1 et de l'IFRIC 14 a été une diminution de 19,4 millions \$ des capitaux propres à la date de transition.

Les pertes actuarielles nettes sur l'ensemble des régimes à prestations définies de la Société survenant après la date de transition seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et se chiffrent à 0,2 million \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et à 1,4 million \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. La reprise du montant calculé selon les PCGR du Canada au titre de l'amortissement des pertes actuarielles en résultat net s'est établie à 0,5 million \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et à 1,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

23.2 d.3 Écarts de change cumulés sur les établissements à l'étranger

Tel qu'il est mentionné dans la section 23.1, la Société a décidé d'opter pour le reclassement des pertes de change cumulées incluses dans les autres composantes des capitaux propres, au poste « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », qu'elle inscrira dans les résultats non distribués. Le profit ou la perte sur la cession ultérieure d'un établissement à l'étranger ne prend pas en compte les écarts de change survenus avant la date de transition.

Au moment du passage aux IFRS, ce changement s'est traduit par une diminution de 9,3 millions \$ des résultats non distribués et une augmentation du même montant des autres composantes des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

23.3 Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Trimestre clos le 31 mars 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	Incidence de la transition aux IFRS					IFRS
	PCGR du Canada	IFRIC 12	IAS 31	Reclass et élimination de consolidation	Autres	
Produits par activité :		(Note 23.2 a)	(Note 23.2 b)	(Note 23.3 a)		
Services	457 256	-	-	-	-	457 256
Ensembles	447 438	2 167	-	(65 524)	-	384 081
O&M	383 212	(140)	-	-	-	383 072
ICI	98 284	3 519	(14 846)	1 413	(1 454)	86 916
	1 386 190	5 546	(14 846)	(64 111)	(1 454)	1 311 325
Coûts directs liés aux activités	1 120 336	(108)	(6 197)	(64 111)	(2 125)	1 047 795
Marge brute	265 854	5 654	(8 649)	-	671	263 530
Frais de vente, généraux et administratifs	133 116	(32)	(2 323)	31	(434)	130 358
Charges financières nettes	-	-	(12 428)	37 548	462	25 582
Intérêts et taxes sur le capital	36 658	-	-	(36 658)	-	-
Résultat avant impôt sur le résultat	96 080	5 686	6 102	(921)	643	107 590
Charge d'impôt sur le résultat	21 576	-	(995)	(921)	1 197	20 857
Participations ne donnant pas le contrôle	2 584	-	-	(2 584)	-	-
Résultat net pour la période	71 920	5 686	7 097	2 584	(554)	86 733
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de la Société	71 920	5 660	7 097	-	(546)	84 131
Participations ne donnant pas le contrôle	-	26	-	2 584	(8)	2 602
Résultat net pour la période	71 920	5 686	7 097	2 584	(554)	86 733
Résultat par action (en \$)						
De base	0.48					0.56
Dilué	0.47					0.55

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2010
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES
MONTANTS PAR ACTION)

Incidence de la transition aux IFRS						
	PCGR du Canada	IFRIC 12	IAS 31	Reclass et élimination de consolidation	Autres	IFRS
Produits par activité :		(note 23.2 a)	(note 23.2 b)	(note 23.3 a)		
Services	2 051 894	1 893	-	-	-	2 053 787
Ensembles	2 409 000	8 496	-	(263 663)	-	2 153 833
O&M	1 330 501	(42)	-	-	-	1 330 459
ICI	523 595	12 365	(84 048)	7 911	12 451	472 274
	6 314 990	22 712	(84 048)	(255 752)	12 451	6 010 353
Coûts directs liés aux activités	4 983 264	(1 703)	(32 099)	(255 752)	(746)	4 692 964
Marge brute	1 331 726	24 415	(51 949)	-	13 197	1 317 389
Frais de vente, généraux et administratifs	585 629	193	(12 254)	1 315	6 816	581 699
Charges financières nettes	-	-	(70 488)	177 727	3 836	111 075
Intérêts et taxes sur le capital	174 903	-	-	(174 903)	-	-
Résultat avant impôt sur le résultat	571 194	24 222	30 793	(4 139)	2 545	624 615
Charge d'impôt sur le résultat	123 422	-	(6 486)	(4 139)	6 541	119 338
Participations ne donnant pas le contrôle	10 758	-	-	(10 758)	-	-
Résultat net	437 014	24 222	37 279	10 758	(3 996)	505 277
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de la Société	437 014	24 265	37 279	-	(4 004)	494 554
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(43)	-	10 758	8	10 723
Résultat net	437 014	24 222	37 279	10 758	(3 996)	505 277
Résultat par action (en \$)						
De base	2.89					3.27
Dilué	2.87					3.25

23.3 a. RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION

Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme l'exige l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société.

Les produits Ensembles entre SNC-Lavalin et AltaLink ont été éliminés sur une base consolidée alors que les profits intra-groupe n'ont pas été éliminés à la consolidation dans la période où ils se produisent, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs. Cette élimination des produits Ensembles n'a pas eu d'incidence sur le résultat net de la Société.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

23.4. Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Trimestre clos le 31 mars 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 23.2 a)	IAS 31 (note 23.2 b)	Reclass et élimination de consolidation (note 23.3 a)	Autres	IFRS
Résultat net pour la période	71 920	5 686	7 097	2 584	(554)	86 733
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(22 548)	-	-	(76)	-	(22 624)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 23.2 d. 1)	(540)	-	-	(93)	5 532	4 899
Couvertures de flux de trésorerie	4 326	-	24	5 997	-	10 347
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite (note 23.2 d. 2)	-	-	-	-	(237)	(237)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	(6 521)	-	(6 521)
Économie (charge) d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	835	(635)	200
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(18 762)	-	24	142	4 660	(13 936)
Total du résultat global pour la période	53 158	5 686	7 121	2 726	4 106	72 797
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de la Société	53 158	5 660	7 121	-	4 114	70 053
Participations ne donnant pas le contrôle	-	26	-	2 726	(8)	2 744
Total du résultat global pour la période	53 158	5 686	7 121	2 726	4 106	72 797

Exercice clos le 31 décembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 23.2 a)	IAS 31 (note 23.2 b)	Reclass et élimination de consolidation (note 23.3 a)	Autres	IFRS
Résultat net	437 014	24 222	37 279	10 758	(3 996)	505 277
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(21 077)	-	-	(116)	-	(21 193)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 23.2 d. 1)	2 010	-	-	346	(13 812)	(11 456)
Couvertures de flux de trésorerie	(32 570)	-	100	16 948	-	(15 522)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite (note 23.2 d. 2)	-	-	-	-	(1 442)	(1 442)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	(27 250)	-	(27 250)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	10 842	2 263	13 105
Total des autres éléments du résultat global	(51 637)	-	100	770	(12 991)	(63 758)
Total du résultat global	385 377	24 222	37 379	11 528	(16 987)	441 519
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de la Société	385 377	24 265	37 379	-	(16 995)	430 026
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(43)	-	11 528	8	11 493
Total du résultat global	385 377	24 222	37 379	11 528	(16 987)	441 519

23.5 Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

Aux termes des PCGR du Canada, les participations dans des entités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement sont comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La Société a décidé de comptabiliser ses participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence au moment du passage aux IFRS.

23. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Pour ce qui est du tableau des flux de trésorerie, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exige que la Société consolide, ligne par ligne, sa quote-part des flux de trésorerie des entités contrôlées conjointement. Par conséquent, l'ajustement des tableaux consolidés des flux de trésorerie correspond à une élimination des flux de trésorerie et des positions de trésorerie que la Société comptabilisait antérieurement selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Selon les PCGR du Canada, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé pris en compte dans l'établissement du résultat net faisaient l'objet d'une présentation distincte dans les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie. Aux termes des IFRS, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé sont inclus dans le corps même du tableau des flux de trésorerie dans des postes distincts.

23.6 Autres

Selon l'IFRS 1, lorsque l'IFRS 3 n'est pas appliquée rétrospectivement, indépendamment du fait qu'il existe ou non des indications que le goodwill a pu se déprécier, l'émetteur qui applique les IFRS pour la première fois doit appliquer la Norme comptable internationale 36, *Dépréciation d'actifs*, en effectuant le test de dépréciation du goodwill à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, la Société a effectué un test de dépréciation de son goodwill à la date de transition et a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

24. FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales filiales, entités contrôlées conjointement, activités contrôlées conjointement et entreprises associées de la Société au 31 mars 2011, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lesquels elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des coentreprises sont présentés ci-dessous.

FILIALES	%	PAYS
AltaLink L.P.	76.92	Canada
Groupe Qualitas Inc.	100.0	Canada
Intecsa-Inarsa, S.A.	100.0	Espagne
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A.	100.0	Colombie
Marte Engenharia Ltda	100.0	Brésil
Minerconsult Engenharia Ltda	100.0	Brésil
Nexacor Realty Management Inc.	100.0	Canada
Okanagan Lake Concession L.P.	100.0	Canada
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	100.0	Canada
P.T. SNC-Lavalin TPS	95.0	Indonésie
S.A. SNC-Lavalin N.V.	100.0	Belgique
SLIVIA Inc.	60.0	Canada
SNC-Lavalin (Malaisie) Sdn. Bhd.	100.0	Malaisie
SNC-Lavalin (S.A.) Inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd.	100.0	Chine
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U.	100.0	France
SNC-Lavalin Algérie EURL	100.0	Algérie
SNC-Lavalin America, Inc.	100.0	États-Unis
SNC-Lavalin Arabia LLC	100.0	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.	100.0	Australie
SNC-Lavalin Chile S.A.	100.0	Chili
SNC-Lavalin Construction (Atlantic) Inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin Construction Inc. (Ontario)	100.0	Canada
SNC-Lavalin Construction International SAS	100.0	France
SNC-Lavalin Constructors Inc.	100.0	États-Unis
SNC-Lavalin Dominicana S.A.	100.0	République dominicaine
SNC-Lavalin Egypt LLC	100.0	Égypte
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited	100.0	Inde
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.	100.0	États-Unis
SNC-Lavalin Eurasia OOO	100.0	Russie

24. FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

FILIALES	%	PAYS
SNC-Lavalin Europe B.V.	100.0	Pays-Bas
SNC-Lavalin Europe S.A.S.	100.0	France
SNC-Lavalin inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin International inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100.0	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin Operations & Maintenance Inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin Peru S.A.	100.0	Pérou
SNC-Lavalin Pharma Inc.	100.0	Canada
SNC-Lavalin Pharma S.A.	100.0	Belgique
SNC-Lavalin Polska Sp. zo.o.	100.0	Pologne
SNC-Lavalin Project Services, Inc.	100.0	États-Unis
SNC-Lavalin Romania S.A.	100.0	Roumanie
SNC-Lavalin S.A.S.	100.0	France
Les Services SNC-Lavalin ltée	100.0	Canada
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited	100.0	Afrique du Sud
SNC-Lavalin Sucres & Bioindustries S.A.S.	66.0	France
SNC-Lavalin UK Limited	100.0	Royaume-Uni
Socodex Venezuela C.A.	100.0	Vénézuéla
The SNC-Lavalin Corporation	100.0	États-Unis
VST Ingenieros Limitada	100.0	Chili

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
407 International Inc. ¹	16.77	Canada
Chinook Roads Partnership	50.0	Canada
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. ²	60.0	Canada
TC Dôme S.A.S. ²	51.0	France

¹ Bien que la Société détient moins de 20% des actions de participation de L'autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

² Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM et TC Dôme, la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

24. FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
Nishi-Khon / SNC-Lavalin Limited	49.0	Canada
SLN-Aecon JV	50.0	Canada
SNC-Lavalin Graham Joint Venture	50.0	Canada
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC	49.0	Émirats arabes unis
SNC-Lavalin PAE inc.	50.0	Canada
SNC-Lavalin International Inc. and WorleyParsons Engineering PTY Ltd.	66.67	Émirats arabes unis
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A.	33.33	Haïti
JV Vault	50.0	Canada

ENTREPRISES ASSOCIÉES	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
Astoria Project Partners LLC	21.0	États-Unis
Astoria Project Partners II LLC ¹	18.5	États-Unis
InTransit BC Limited Partnership	33.3	Canada
Malta International Airport p.l.c. ¹	15.5	Malte
Myah Tipaza S.p.A.	25.5	Algérie
Rayalseema Expressway Private Limited	36.9	Inde
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	26.0	Algérie
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ²	51.1	France

Autre

OAo Vnpineft	48.0	Russie
--------------	------	--------

¹ Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

² Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans la Société d'exploitation de Vatry Europort S.A., la Société n'exerce pas de contrôle sur cette entité selon ses ententes contractuelles.



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795